

Conseil départemental de la Sarthe

Séance plénière du 2 février 2018 – Débat d'Orientations Budgétaires

Débat de politique générale

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

J'interviens au nom de notre groupe. D'abord pour vous dire que l'on a entendu votre propos liminaire d'orientation « politique ». Ensuite le président de la commission nous a fait une présentation que je qualifierai de technique. La littérature technique a toujours un aspect un peu rébarbatif. Nous avons lu le dossier et nous avons pu entendre l'ensemble des éléments.

Je voudrais commencer, Monsieur le Président, par un petit paragraphe vous concernant. Vous êtes le Président du Département et vous avez fait un discours très apaisé, souriant parfois, inquiet d'autres fois. Depuis mai ou juin dernier, je trouve que vous êtes plutôt dans une forme apaisée pour piloter le Département. C'est un compliment que je vous adresse. Je me suis demandé quelles sont les raisons qui expliquent que vous exerciez vos fonctions un peu différemment. Certes, nous nous retrouvons sur un certain nombre de points puisque, aujourd'hui, au plan national, nous faisons, avec nos groupes, tous les deux parties d'une certaine opposition aux décisions gouvernementales. Mais je me suis laissé dire aussi que ce n'était pas que cela et que finalement le non-cumul des mandats avait du bon. Depuis que vous n'êtes plus député, vous pouvez pleinement exercer votre fonction de Président du Département. Je dois dire que nous le ressentons par votre engagement sans doute un peu plus fort. Finalement, grâce à François Hollande vous bénéficiez d'une meilleure santé pour remplir vos fonctions départementales !

Après ce préambule, peut-être un peu malicieux, je voudrais revenir au contexte mondial et national qui, les deux précédents orateurs l'ont dit, est plutôt favorable à l'heure actuelle. Pour revenir à François Hollande, on peut se demander – au-delà des raisons internationales – pourquoi la France connaît une reprise de l'emploi, pourquoi la croissance est repartie dans notre pays même s'il faut remarquer qu'elle n'est pas repartie au même rythme que d'autres pays de la zone euro. En tout cas, nous percevons un frémissement et nous ne pouvons que nous réjouir de la baisse du chômage, quoique vous ayez soulevé certaines difficultés rencontrées par nos entreprises à recruter. Nous connaissons des cas sarthois dont la presse s'est fait l'écho.

Je voulais mettre ce point en lumière. Après avoir entendu maintes critiques, il faut rappeler les choses telles qu'elles sont.

Une autre actualité concerne les EHPAD. Cette semaine, les personnels des maisons de retraite sont descendus dans la rue, parfois même avec quelques résidents – on a pu le voir dans différents médias. Ils ont voulu alerter sur la situation dramatique que vivent les personnels des EHPAD et l'impact généré sur les résidents. Dans ce sens, nous déposerons un vœu en fin de séance. Je sais que vous l'avez retouché à la marge et je souhaite que ce vœu, qui a pour objectif d'alerter et de dire haut et fort que le Département soutient ses maisons de retraite, sera voté par l'ensemble des élus de cette assemblée. En tout cas, c'est notre souhait au moment du dépôt de ce vœu.

Pour aller plus loin, peut-être pourrions-nous créer un groupe de travail à l'instar de ce qu'ont fait d'autres Départements où vos amis sont en responsabilité : sur proposition de leur opposition, ils ont créé un groupe de travail sur la situation des personnels et des EHPAD. En parallèle, ils ont étudié les contrats d'objectifs et de moyens pour chaque établissement. Des préconisations ont été avancées à l'occasion de l'élaboration des CPOM. Je pense qu'il serait intéressant qu'un groupe de travail un peu spécifique se penche sur cette question pour, ensemble, apporter des solutions car on ne peut se retrancher derrière le fait que c'est l'État qui impose un certain nombre de choses. Il faut avoir un sens

des responsabilités à l'égard de ces établissements. C'est primordial, chacun sait que la question du vieillissement est une question majeure dans notre société. C'est une question de démographie. Notre population sarthoise vieillit particulièrement et notablement.

Je veux évoquer un autre point relatif à la politique fiscale. Je me suis exprimé sur ce sujet en commission des finances sur la stratégie de la politique fiscale menée par le Département de la Sarthe qui l'an dernier a voté une augmentation de plus de 7 % des impôts locaux, sachant que cette année, il n'en est prévu aucune. On juge un peu incohérent et dommageable de ne pas avoir lissé cette augmentation sur plusieurs années. Même si vous argumentez en disant que ces décisions ne dépendent pas de vous, mais d'éléments qui ont fait que vous avez dû inscrire cette augmentation assez élevée l'année dernière, il aurait sans doute été préférable de lisser l'effort sur plusieurs années.

Mais vous avez raison quand vous dites que la mission Richard Bur suscite des inquiétudes. J'ai lu le dossier et les questions sur ce rapport peuvent nous laisser entrevoir bien des difficultés puisque sont mal posées les questions de la DMTO et de la fiscalité économique sur les cycles de production – elles sont complètement écartées du rapport. Vous avez raison, tout cela aura un impact considérable sur les recettes des Départements, même s'il faut reconnaître que certains points sont importants puisqu'ils remettent à plat les niches fiscales locales. L'objectif consiste à réduire l'ensemble des petites taxes pour que nos contribuables y voient plus clair. Nos Parlementaires, à qui nous devrions faire appel, devraient défendre les intérêts du Département qui perdrait aussi de son autonomie fiscale.

Je suis assez d'accord pour dire que le pacte de confiance est une mise sous tutelle de notre collectivité. Je ne vois pas pourquoi l'on nous imposerait de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de + 1,2 % quand des charges nous sont transférées en permanence et que des missions reposent sur des incertitudes. Concernant le nombre de bénéficiaires du RSA, nul n'est capable de le déterminer à l'avance. Nous assumons par ailleurs des missions dont il nous revient d'ajuster les variables. Je ne vois pas ce qui motive cette mise sous tutelle des Départements par l'État. La plupart du temps, les Communes, les Régions et les Départements sont bien gérés. Une telle mesure est un message fâcheux. L'État ferait bien de s'appliquer à lui-même ce qu'il souhaite imposer aux autres. Nous pouvons nous retrouver sur ce point longuement évoqué.

Vous nous avez dit que le Département assumait une mission de proximité. Si nous nous réjouissons de la baisse du nombre d'allocataires du RSA, nous souhaiterions que soit remis en place un bureau d'accueil qui manque aujourd'hui à ces bénéficiaires qui sont souvent perdus dans des démarches administratives complexes. Un accueil du public est une possibilité intéressante car il est important d'humaniser les choses pour ces personnes dans la difficulté. Nous ne pouvons pas nous dédouaner de notre mission. Si nous voulons faire de la proximité, il faut aller jusqu'au bout. On voit bien qu'aujourd'hui l'administration d'une manière générale est de plus en plus compliquée. Tenir ce message de proximité nécessite de faire plus et de proposer des permanences de nos services. Voilà quelques années, les anciens Conseillers généraux me disaient qu'eux-mêmes recevaient les bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un autre extrême. Les services n'assurent plus d'accueil public et c'est bien dommage.

Je voudrais revenir sur un point qui a fait écho voilà quelques semaines dans la presse. Notre groupe souhaiterait que la question du nom du collège Roger Vercel soit définitivement tranchée en 2018. On ne peut laisser les parents d'élèves ou les professeurs s'emparer régulièrement de cette question. Il faudra décider.

J'ai l'impression que l'on botte en touche, que l'on repousse, que l'on sollicite des historiens et que, finalement, cela fait des années que l'on en entend parler sans jamais trancher. Il serait temps, pour clore le débat, que le Département prenne une position claire et précise. Le nom de Simone Veil nous conviendrait. Elle est un personnage illustre dans la vie politique de notre pays qui a fait de grandes choses et pris de grandes décisions.

Voilà pour ces quelques points qui seront développés au cours des rapports au fil de la session. Par ailleurs, je crois que nous pouvons réfléchir en interne à ce qu'est notre Département ainsi qu'au regard vis-à-vis des autres Départements et à notre place au niveau de la Région. Des paramètres peuvent nous laisser inquiets, en particulier sur la démographie médicale.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

C'est un plaisir que de participer à une séance aussi apaisée. Je rejoins à ce titre le propos de Christophe Chaudun. Simplement, puisque M. Lorne connaît bien son dossier, il serait possible de ne pas relire un rapport que nous avons déjà lu. Même qu'une seule fois par an, c'est déjà trop.

J'ai bien vu autour de nous, personne n'écoutait, tout le monde était sur sa tablette. Tout le monde s'est ennuyé durant cette intervention qui parlait du Japon et de la Chine. Franchement, le débat est plus intéressant, laissons-lui la place. Une présentation de synthèse suffit car nous l'avons tous lu, nous sommes tous des bons élèves – ou à peu près. Nous l'avons lu en commission, nous l'avons lu à domicile. Franchement, il serait plus intéressant d'avoir une petite présentation en laissant une plus large place au débat car nous avons tous des choses intéressantes à dire. J'espère que cela n'augure pas de la présentation des rapports de chacun des vice-présidents.

Franchement, nous ne procédons pas à une lecture exhaustive dans nos collectivités sinon nous ennuerions tout le monde. Bref, après ce petit discours introductif, j'aimerais parler du fond.

Que le Département ne soit plus menacé financièrement après une augmentation importante de la fiscalité de 7 % l'an dernier est une excellente nouvelle. Cela prouve qu'un certain nombre de décisions qui ont été prises, y compris la réorganisation territoriale sur la loi Notre, ont plutôt porté leurs fruits. Cela n'empêche pas des inquiétudes quant à l'avenir et nous demandons une véritable réforme de la fiscalité locale, globale, qui permette une stabilité et de garder notre autonomie.

J'insisterai sur un ou deux points.

Madame Debost l'a souligné à l'instant, il faut avoir une vision pour un Département. La croissance est nécessaire ; encore faut-il qu'elle soit durable, écologique et qu'elle prépare les défis de l'avenir. La croissance est indispensable car, sans elle, il n'y a pas de création d'emplois. Mais je pense important de travailler sur l'attractivité du territoire dont la formation, la formation des jeunes, des travailleurs et l'enseignement supérieur des éléments clés.

Nous avons devant nous un vrai défi qui est de faire de l'enseignement supérieur un des pôles d'attractivité de notre territoire, en travaillant d'ailleurs avec nos voisins. Nous devons lancer une réflexion avec Angers pour un rapprochement de certaines filières, dont la filière médicale. On a beau gesticuler dans tous les sens, une des seules solutions sera d'avoir ici, au Mans, une antenne de formation des médecins et d'évoluer demain vers un CHU. Si nous voulons nous donner les moyens de cette attractivité, il faut que le Département fasse de l'enseignement supérieur sa priorité. La Métropole a multiplié par trois les crédits consacrés à l'enseignement supérieur. Le Département s'engage aussi en faveur de l'enseignement. Mais il est nécessaire d'accompagner globalement le développement de l'université car c'est la condition indispensable pour répondre demain à la pénurie d'emplois qui commence à se faire jour et pour bénéficier d'un personnel qualifié.

À l'heure actuelle, les entreprises ont du mal à recruter du personnel qualifié. Quand je pense à l'enseignement supérieur, je ne pense pas à la seule formation des professeurs de lettres ou des juristes, mais aussi au besoin de former des ingénieurs, des techniciens supérieurs et d'aider toutes les formations de l'IUT jusqu'aux écoles d'ingénieurs. L'université souffre d'une diminution nette de l'aide du Département en fonctionnement. Nous versons 45 000 euros, ce qui correspond à 0,01 % du budget du Département. Ce n'est pas normal. Elen Debost l'a dit s'agissant de l'écologie. Il faut déclarer l'urgence s'agissant de la formation et de l'enseignement supérieur. Notre Département ne doit pas être

seulement un jardin extraordinaire, mais aussi une terre d'innovation, une terre de recherche, une terre d'aide à l'industrie. Notre collègue Desmazières ne me contredira pas quant à cette ambition. Nous devons fixer cette priorité, d'autant plus que la loi Notre autorise le Département à intervenir de manière complémentaire sur la question de l'enseignement supérieur. J'ajoute que nous avons quelques marges de manœuvre.

Pour ce qui concerne les droits de mutations et les investissements à la pierre, je rejoins le Président sur la nécessité d'une initiative commune avec les villes de la Métropole pour demander le maintien dans les périmètres utiles même si, bonne nouvelle, les investisseurs continuent de choisir Le Mans et les communes alentour. À Coulaines, je constate que les programmes immobiliers sont tous relancés. On peut espérer bénéficier de l'aide.

En ce qui concerne l'aéroport, je trouve que ce qui a été fait a été bien fait. Il a été mis fin à un projet qui ne semblait pas adéquat. J'ai un doute sur l'aéroport Angers-Marcé. J'ai l'impression que c'est un peu au milieu de nulle part. Il peut jouer le rôle d'aéroport complémentaire pour les vols d'affaires, mais quant à en faire une plateforme, c'est délicat, dans la mesure où il n'est pas relié directement aux infrastructures ferroviaires. J'ai un doute et je pense qu'il faut concentrer notre effort de lobbying sur le contournement de Paris et le raccordement aux aéroports existants dont celui de Rennes et peut-être trouver une autre solution. Angers-Marcé n'est peut-être pas la solution optimale.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Mes propos vont reprendre d'une certaine façon le propos de certaines interventions. Il est vrai que les débats d'orientations budgétaires se suivent et ne se ressemblent pas forcément. Celui-ci s'inscrit dans un environnement plus favorable, un climat des affaires au plus haut, une croissance économique qui reprend, une baisse du chômage enfin annoncée. Comme l'ont souligné de nombreux observateurs de la vie économique et de la vie politique, c'est là la traduction des effets indéniables des actions entreprises lors du précédent quinquennat ; elles permettent cette relance de l'économie. Pour autant, nous avons bien senti dans vos propos, Monsieur le Président, et dans plusieurs interventions, que des inquiétudes demeurent.

Autant je peux partager un certain nombre d'inquiétudes, autant je suis plus mesuré quant aux critiques sur le Pacte de Confiance qui est proposé par le Gouvernement d'Édouard Philippe aux collectivités locales. Je serai plus mesuré sur ces propositions parce que maîtriser nos dépenses de fonctionnement ainsi qu'il est proposé dans le Pacte est ce que nous pratiquons tous dans nos collectivités depuis de nombreuses années. Finalement, ce pacte ne vient que conforter des politiques que nous menons déjà. Moi, je préfère ce Pacte de Confiance avec le Gouvernement plutôt que de subir ce que nous avons vécu avec les gouvernements précédents sous les quinquennats passés : des gels de dotations ou des réformes de fiscalité locale dont nous avons connu les effets néfastes sous Nicolas Sarkozy ou la baisse des dotations du quinquennat Hollande. Si, aujourd'hui, les choses peuvent être clairement écrites entre l'État et les collectivités, ce ne sera sans doute pas plus mal. D'un point de vue stratégique, lutter contre cette proposition n'est pas forcément la meilleure bonne idée. Je trouve qu'il serait préférable de s'armer et de s'unir pour combattre d'autres propositions qui sont aujourd'hui dans les tuyaux. Celle de la réforme de la fiscalité, par exemple. Si, demain, on retire au Département le seul impôt direct qui lui reste, à savoir la taxe foncière, il perdra quasiment toute autonomie fiscale, alors même que celle-ci a déjà énormément diminué ces quinze dernières années.

Un autre combat à mener est celui des allocations de solidarité. Il faut véritablement que les Départements soient déchargés d'un fardeau qui ne devrait en aucun cas être le leur, mais celui de la solidarité nationale. Je parle du financement des trois principales allocations de solidarité : l'APA, la PCH et le RSA. Plutôt que de s'arquebouter sur ce Pacte de confiance que je serai plutôt d'avis de signer, j'ai

d'avantage envie que nous nous battions pour le maintien de notre autonomie fiscale et la possibilité de retrouver des marges financières en étant déchargés du fardeau des allocations de solidarité.

Vous avez évoqué un contexte favorable, mais il faut aussi que le Département sorte d'un discours anxiogène, alimenté depuis plusieurs années, portant sur la situation absolument dramatique des finances départementales dont on renvoie à chaque fois la responsabilité à l'échelle supérieure, ce qui est simple. En même temps, quand on a une décision négative à prendre, on renvoie à ce même étage du dessus.

Je pense que ce discours anxiogène a permis de justifier des coupes sombres dans le soutien au milieu associatif, dans le soutien aux communes, dans la politique de solidarité. Ce discours anxiogène doit cesser.

Lorsque l'on rapproche le dernier compte administratif et le débat d'orientations budgétaires, l'on se rend compte que la situation n'est pas aussi dramatique que ce qui est souvent dit. Depuis 2013, l'on assiste à une augmentation régulière des DMTO.

On note un redressement de l'épargne brute, et le désendettement de la collectivité est réel.

On observe une maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'évolution de la CVAE joue d'une façon intéressante sur ce débat d'orientations budgétaires par une progression qui pourrait être de 9 % l'an prochain. Oui, la situation est meilleure. Et, au titre de cette amélioration, il faut rendre à César ce qui lui appartient : un travail a été réalisé par la majorité départementale pour maîtriser la situation ici alors que dans d'autres Départements elle a dérapé.

Mais sortons aujourd'hui de ce discours anxiogène. Lorsque je dis que les efforts ont été faits, j'ajoute que ces efforts ont été demandés d'abord aux Sarthois à qui l'on a demandé de se serrer la ceinture et qui ont subi l'an dernier une hausse brutale de la fiscalité locale, alors même qu'au moment des élections départementales, vous vous étiez engagés à ne pas y toucher. Je ne reviens pas sur ce débat, mais il aurait été préférable d'appliquer une hausse régulière de la fiscalité plutôt qu'une hausse par à-coups ainsi que vous l'avez fait.

Dans ce contexte, on peut avoir une vision optimiste des choses. Pour ma part, j'ai de plus en plus l'impression que la situation du Département de la Sarthe – et non du Conseil départemental – se dégrade. Le Département de la Sarthe est en train de devenir la lanterne rouge du Grand Ouest. Dans bien des domaines, la Sarthe est en train de décrocher. On l'observe en matière de démographie, les dernières données publiées par l'Insee en attestent. On l'observe en matière d'économie, notamment sur la question des créations d'emplois, sur la question du chômage, sur la question de la pauvreté. On l'observe également sur la question de la démographie médicale. Enfin, ajoutons une série des secteurs où nous avons véritablement l'impression que la Sarthe décroche dans son ensemble. Aucun territoire n'est épargné. Cela se traduit par une réelle perte d'attractivité de notre Département. Une telle situation doit nous inquiéter parce que la Sarthe est un Département qui dispose de très nombreux atouts que nous ne cessons tous de valoriser et de mettre en avant. Pour autant, la valorisation des atouts sarthois n'est pas en soi suffisante. Il faut donc que nous trouvions un positionnement stratégique dans la façon de « vendre » notre territoire, de le rendre attractif.

Nous sommes dans une situation intermédiaire. La Sarthe n'a jamais été placée dans une grande région historique et, encore aujourd'hui, nous ne sommes pas un Département du Grand Ouest, nous ne sommes pas un Département de la Région parisienne ; nous sommes entre les deux et c'est là une des raisons de notre manque d'attractivité alors que nous devrions être en mesure d'en faire un élément moteur de notre séduction. La volonté de donner de l'élan à notre Département fait défaut ; je ne la perçois pas dans le débat. Certes, des efforts sont faits. Je ne dis pas que tout ce qui est fait par la majorité départementale serait à écarter au seul motif que ce serait vous qui le proposeriez. Non. De vrais efforts ont été faits en faveur de nombreux dossiers. Je pense à la reconstruction et aux travaux dans les collèges, aux progrès du Plan numérique.

Oui, des efforts sont faits. Mais des dossiers font apparaître le besoin d'aller au-delà, plus vite et plus fort. Je citerai cinq exemples. Les deux premiers relèvent du domaine de l'éducation.

L'une des difficultés de la Sarthe est le départ des jeunes qui sont formés au Mans et qui quittent le Département. Il nous faut donc regarder dans le détail les voies de développement de l'offre de formation supérieure. On ne peut que regretter le désengagement du Conseil Départemental dans le soutien à l'université. Cette université est la chance du Département. C'est là que nous devons construire l'avenir. Elle offre, dans certains domaines, des pôles d'excellence. Aujourd'hui, plutôt que de réduire notre soutien à l'université du Maine, nous devrions l'intensifier pour lui permettre d'aller plus loin dans un certain nombre de domaines. La politique suivie départementalement n'est pas la bonne.

Il en va de même de la formation au numérique dans les établissements scolaires. Cela fait des années que je regrette le peu d'entrain du Département pour développer le numérique dans les collèges. Vous allez me répondre que vous êtes en train de le faire. Mais cela fait cinq ans que nous sommes en train de le faire ! Je connais des établissements qui sont dans la même situation depuis cinq ans. À un moment, il faut y aller et y aller d'un seul coup et ne pas agir mollement par étapes, petit à petit. Il est dommage que Régis Vallienne ne soit pas là. Je ne supporte plus sa réponse selon laquelle *“les équipes pédagogiques ne seraient pas prêtes”*. C'est faux. Les équipes pédagogiques, dans la majorité des établissements, sont prêtes, elles ont envie d'y aller, elles ont besoin de matériel numérique. De toute façon, il faut se dire que l'organe crée la fonction ! Si l'on installe des ordinateurs dans les établissements, ils seront utilisés. Je l'ai vécu avec le soutien que la Région a pu apporter aux lycées. Voyez la position du Département ; nous sommes d'une frilosité extrême, alors que l'avenir de nos jeunes se pose véritablement.

Troisième frilosité, la question de l'insertion. Vous l'avez souligné, Monsieur le Président, un nombre croissant d'entreprises ne trouvent pas de personnels adéquats et, à côté, l'on enregistre un nombre considérable de chômeurs. Vous dressez les louanges d'une Présidente de Région, mais travaillez avec elle ! Mettez en place des actions, mais pas sur trois ans. Mettons le paquet dès cette année pour former un des allocataires du RSA et des chômeurs. Faisons-le et ne renvoyons pas cela à un plan ou à une étude. Il faut aller de l'avant et j'ai l'impression que l'on manque d'allant sur un certain nombre de sujets.

Elen Debost a évoqué l'éolien. Sur la question de la transition énergétique il faut aussi accélérer le processus. On sait qu'une partie des emplois de demain seront créés sur cette compétence. Au lycée professionnel d'Arnage, il existe une formation spécialisée sur les éoliennes. Nous sommes capables d'innovations. D'autres peuvent se faire à l'université. Or nous sommes sur cette question d'une frilosité absolument terrible. Nous en avons parlé lors de la dernière session à propos du schéma éolien, mais le débat aurait pu porter sur le photovoltaïque – Mme Debost l'a très bien évoqué. Là encore, on ne prend pas les choses du bon côté pour avancer.

Ma dernière remarque porte sur les liaisons.

Je ne suis pas sûr qu'il faille aujourd'hui ou demain nous retourner vers l'aéroport d'Angers. L'aéroport d'Angers ne nous concerne pas. Dire cela me renvoie des années en arrière, lorsque la majorité départementale avait proposé que nous soyons membres du comité d'étude de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Je me rappelle avoir voté systématiquement contre ces crédits. Avec Jean-Claude Boulard et Roland Becdelièvre, nous expliquions à l'époque que Notre-Dame-des-Landes ne serait jamais l'aéroport du Mans, que les aéroports étaient à Roissy ou à Orly et qu'il était préférable de nous battre sur cette question. Je trouve qu'il faut avancer fortement.

Plus avant, un vœu sera présenté sur la ligne Caen-Alençon-Le Mans-Tours. Très bien ! Mais j'aurais préféré un vœu sur le « barreau sud ». C'est là un enjeu majeur. Si nous parvenons demain à interconnecter notre liaison TGV avec le réseau TGV Est, Sud-Est et Nord, nous y gagnerons en devenant la porte d'entrée du Grand Ouest. Mme Labrette-Ménager a très bien expliqué que, dans la confrontation entre les territoires, nous n'arriverons pas à rivaliser avec la métropole en devenir de Nantes-Saint-Nazaire. Et je ne suis pas sûr que ce soit avec Nantes-Saint-Nazaire qu'il faille travailler aujourd'hui, car

nous serons les perdants. Que demande Nantes aujourd'hui ? Plus de liaisons avec Paris, en d'autres termes moins de TGV qui s'arrêtent au Mans. Soyons prudents, ne soyons pas trop tournés vers l'Ouest en pensant « qu'ils vont nous soutenir ». Non, ils ne l'ont jamais fait. Nous l'avons constaté s'agissant du TGV Ouest qui est fait pour Rennes ou pour Nantes mais qui n'est pas fait pour servir les intérêts de la Sarthe ou du Mans. Travaillons plutôt en nous tournant vers la Région parisienne, car une partie de l'attractivité du Département est là, dans cette position intermédiaire entre le Grand Ouest et la Région parisienne.

J'ai connu une époque où, sur bien des sujets, il existait au-delà des différences politiques des fronts communs qui pouvaient s'établir entre les collectivités pour défendre notre territoire. Nous défendions ensemble bien des projets. J'ai l'impression que nous sommes en train de perdre cette alliance tactique et stratégique qui existait entre la Métropole et le Département. Si cela devait se confirmer, nous perdrons encore davantage en attractivité. Sur bien des dossiers, il est nécessaire de travailler mieux ensemble pour aller plus loin dans l'attractivité de notre Département.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de la Flèche*)

Je voulais dire à Jean-Carles Grelier qu'il était dommage de se laisser aller à ce genre de règlement de comptes à l'égard de Christophe Chaudun lorsque l'on a pratiqué le même type de cumul. L'intervention de Christophe Chaudun a été faite sur le ton de la malice et du clin d'œil et jusqu'à avant votre intervention, les débats étaient plutôt d'un bon niveau ; j'essaierai donc de revenir sur le fond.

La situation de l'emploi s'améliore en France, ce dont il faut se réjouir. Les Pays-de-la-Loire font figure de bon élève avec un taux de 8,1 % quand la Sarthe décroche avec 9,3 %. C'est un décrochage effectif – je suis déjà intervenu il y a quelques mois sur ce thème. Vous allez me dire que c'est la Région qui est en charge de l'économie. Pour autant, le travail avec la Région doit être entrepris pour soutenir la Sarthe qui est le Département le plus fragilisé de ce point de vue. Le Département a une obligation de renforcer son attractivité ; il faut donner envie aux entreprises et aux décideurs de venir s'installer sur notre territoire. Nous avons éminemment besoin d'emplois. Les villes sont des locomotives essentielles pour le territoire. Nous pouvons regretter que des dispositifs d'aide à la pierre ne soient pas reconduits sur la place du Mans. Je souscris aux propos sur ce sujet. Mais nos zones rurales ont également éminemment besoin d'emplois car leur situation se complique sérieusement : la démographie s'étiole, des commerces baissent leur rideau, des classes qui sont proposées à la fermeture, une vie se contracte.

Les zones rurales sont prêtes à accueillir des habitants. Je souhaite que le budget départemental mette l'accent sur des investissements pour réunir les conditions d'un renforcement de cette attractivité pour gagner la bataille de l'emploi. Je pense que nous devons avoir plus d'ambition, plus d'innovation, plus d'audace.

Commission Insertion-Logement

Insertion

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

La notion d'appel à projet nécessite que nous soyons très vigilants. Des structures répondront aux appels à projet sur des sujets qui ne relèvent pas de leur principale activité. Je le dis car nous pourrions placer les bénéficiaires dans une certaine difficulté. J'éprouve un profond respect pour les structures d'insertion et de formation, mais à chacun son métier.

Il existe une inégalité dans les appels à projet et entre les structures. Des structures disposent de services d'ingénierie qui peuvent répondre aux dossiers qui sont lourds. Je le sais pour en avoir rempli quelques-uns dans le cadre de ma profession passée. Il est dommage que nous mettions en concurrence des professionnels face à des associations gérées par des bénévoles et qui n'ont pas toutes des ingénieries pour répondre aux appels à projets.

Par ailleurs, il faut savoir que certaines structures qui répondent ne sont pas prêtes à accueillir du public RSA qui diffère des autres publics. Ce propos n'est pas péjoratif dans ma bouche. Mais parfois, il s'agit d'un public très éloigné de l'emploi. Il arrive que les personnes aient perdu toute notion de ponctualité, de propreté... Des structures répondent donc parfois à ces appels d'offres sans être toujours prêtes à recevoir ces publics qui demandent une attention toute particulière.

Si je me place de l'autre côté de la barrière, c'est-à-dire du côté des structures d'insertion, je dirai que le recours à des appels à projets a aussi pour effet de précariser des salariés des structures d'insertion et de formation. En effet, dépendre des appels d'offres c'est ignorer de quoi demain sera fait, puisque la structure ne sait pas si elle sera ou non retenue. La conséquence d'une telle situation, c'est que les salariés de telles structures ne peuvent pas bénéficier de contrats à durée indéterminée.

Dans la mesure où vous travaillez en lien étroit avec la Région, ce qui est une bonne chose, Je voudrais lancer un appel à la vigilance sur les offres de formation qui sont proposées. Les offres de formation doivent être en adéquation avec notre territoire, avec la demande de nos entreprises. Il conviendrait, je pense, de cesser certaines formations. La période d'accueil en entreprise est essentielle. Sur une formation de 12 stagiaires, il arrive qu'il n'y ait que 4 ou 5 stagiaires qui trouvent un accueil en entreprise. C'est là un indicateur et l'on peut se demander si nos entreprises ont réellement besoin de cette formation.

C'est un appel à la vigilance que je lance.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton Le Mans 5*)

Je suis intervenu à plusieurs reprises sur les appels à projets. Il faut être très prudent quant à la mise en concurrence entre associations, car, à l'arrivée, ce sont des associations qui disparaissent. Elles s'investissent beaucoup sur l'appel à projet pour obtenir quelques financements. Quand elles ne sont pas retenues, elles disparaissent faisant disparaître l'objet associatif qui était le leur au moment de leur création.

Par ailleurs, ne serait-il possible de retenir des associations locales ancrées sur notre territoire ? Des associations nationales répondent à des appels à projets et sont prêtes à travailler sur notre territoire si nous en sommes d'accord. Une démarche locale passe par une connaissance du territoire et doit aider les personnes dans leurs démarches afin qu'elles s'insèrent correctement et puissent se projeter dans l'avenir. Si c'est possible, je propose d'étudier la question attentivement. De grandes associations ont des sièges situés très loin de notre Département, en raison de la concurrence, travaillent sur des secteurs

occupés par des associations locales. De mon point de vue, c'est un danger. Évitions cette mise en concurrence.

Il y a quelques semaines, pour traiter les dossiers RSA, un appel à projets a été lancé. Les CCAS mais aussi les associations étaient censées être mises en concurrence. En lisant le document qui nous a été fourni, j'ai cru comprendre que l'idée était abandonnée. Est-ce bien cela ou cette idée de mettre en concurrence les CCAS et les associations demeure-t-elle ? Le CCAS du Mans traite 1 850 dossiers et compte 11 équivalents temps plein. Elle bénéficie de la proximité, d'un savoir-faire, une convention a été passée avec le Département. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous parvenons à trouver des points d'accord pour travailler.

La solution qui consiste à conventionner et à reconventionner les CCAS du Département qui le veulent et qui le peuvent pour traiter les dossiers RSA pour les familles sans enfants et les personnes seules me semblent une bonne idée. Je pense que la reconduction de cette convention débattue serait mieux qu'un appel à projet pour mettre en concurrence des centres communaux d'action sociale avec des associations qui, pour certaines, se précipiteront sur cette idée pour toucher des financements sans même savoir ce que c'est que de traiter un dossier d'usager de RSA.

Je me réjouis de la baisse des allocataires du RSA. Cela dit, on note une progression des non-recours. Dans quel sens devons-nous œuvrer pour que les non-recours diminuent ? En effet, des personnes en grande difficulté ne demandent plus rien car les démarches sont difficiles. Pousser la porte d'un service social n'est pas aisé. On laisse ainsi des personnes sur le carreau. Ce n'est pas la faute du Département, ni des CCAS, ni des associations. Des personnes s'isolent de plus en plus. C'est dramatique et la situation ne fera qu'empirer dans un avenir très proche.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je reviens sur certains points de l'intervention de M. Calippe.

Il a été souligné que les dépenses sociales des Départements sont et seront moins élevées, le ralentissement s'expliquant par « la baisse du nombre d'allocataires compte tenu de la baisse du chômage et des politiques menées par les Départements en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA. »

Je me demande aujourd'hui quelle est la part de vérité et de justesse de ce constat sur le territoire sarthois. Les allocataires sont-ils finalement moins nombreux parce que le chômage baisse ou parce que, comme le disait Yves Calippe, ils ne parviennent pas à faire valoir leurs droits ?

Nous recevons tous nos concitoyens, nous sommes tous à leur écoute et leur situation personnelle doit à mon sens nous questionner.

J'aimerais que nous réfléchissions en 2018 à une évolution de la gestion et de l'information des bénéficiaires du RSA.

Sur la gestion, j'espère que nous pourrions intégrer un peu plus de souplesse et d'études individualisées, au cas par cas, dans la façon dont nous gérons les demandes de RSA en acceptant, par exemple, lorsque le foyer prévient par courrier ou téléphone de sa difficulté à rassembler toutes les pièces justificatives, notamment celles qui ne dépendent pas de lui directement, mais de la banque ou de Pôle Emploi, d'accorder un court délai supplémentaire plutôt que de procéder au classement du dossier et de demander de recommencer à zéro. Il me semble que de la souplesse ici pourrait faire gagner du temps et de l'énergie à tout le monde, aux bénéficiaires et surtout aux services.

En 2018, j'aimerais que l'on arrive à informer davantage les foyers de leurs droits et de leurs devoirs. Pour ne prendre qu'un exemple, il faut que les gens comprennent qu'un virement de 50 euros non justifié peut conduire à la suspension de leurs droits parce que les gens normaux n'imaginent pas qu'un virement occasionnel de la famille comme soutien puisse mettre en péril le versement de leurs aides. Je me demande à quand un vrai guide pédagogique sur le fonctionnement du RSA dans la Sarthe.

L'information des foyers sur l'avancée de leurs dossiers est importante. À quand une vraie plateforme numérique permettant le suivi de la demande qui réduise parfois la fréquence des appels harcelants aux services ? Cela ferait gagner du temps et de la confiance.

Quelle incompréhension quand le temps passe et que l'on est sans nouvelles ! Quelle incompréhension quand on apprend par un autre organisme que le Département a rejeté la demande !

J'espère finalement que les réflexions que vous avez évoquées, Monsieur le Vice-Président, sur la mise en place du téléservice de la CAF et/ou sur l'accueil physique des bénéficiaires pourront apporter des solutions sur ce point.

Sur l'insertion à proprement parler, je pense et j'espère que les travaux qui ont été réalisés pour la mise en place du PTI porteront leurs fruits. En tout cas, le partenariat est très intéressant avec l'ensemble des personnes qui l'ont signé.

Nombreux sont les foyers pour qui le RSA est le dernier recours ; attendre trois ou six mois n'est pas possible. Nombreux sont les foyers qui veulent garder leur dignité. La suspicion constante n'est pas toujours facile à accepter. Je pense que nous pouvons avoir une gestion moins robotisée des dossiers de demande. Ce n'est bon ni pour les bénéficiaires ni pour les professionnels.

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je voudrais citer un exemple. Il y a quelques années, nous avons vu un mastodonte de la formation et de l'insertion arriver sur notre Département, le CLAF, qui a raflé – je pèse mes mots – une grande majorité des appels à projet mis en place par le Département et par la Région. En fait, nous avons été confrontés à une structure non organisée, qui avait cassé les prix pour obtenir les projets, qui avait obtenu une majorité de plans d'insertion et de formation. À force de trop baisser les prix, les salariés de la structure sont partis faute d'être payés. Les stagiaires et les personnes en insertion se sont retrouvés dans un centre de formation totalement vide. Aussi, j'appelle à la vigilance. Nous ne devons pas revivre ce type de situation, car tout le monde est perdant. Le projet n'aboutit pas, l'argent public est mal utilisé. Ce sont des stagiaires et des personnes en insertion qui sont insatisfaites, plongeant certains encore plus profondément dans le désarroi. Ce sont aussi des salariés qui finissent par ne pas être payés.

Les mastodontes que nous voyons surgir ne sont pas toujours prêts à travailler dans le sens où nous le souhaiterions.

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Une des clés qui peut paraître très technique et donc accessoire et qui, à mon sens, est fondamentale, consiste à poursuivre les résultats des associations. Il s'agit d'indicateurs pertinents, quantitatifs, qualitatifs et un peu plus pertinents que de compter le nombre de réunions qu'une instance a tenues au cours de l'année pour décréter qu'elle a bien travaillé.

Démographie médicale

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je remercie Mme Cantin pour son rapport percutant, synthétique et clair.

L'une des clés de la démographie médicale consiste à renforcer le partenariat qui existe entre l'université du Mans et l'université d'Angers. En vue de ce renforcement, des discussions ont déjà été engagées avec l'université d'Angers, en particulier sur le Pôle Sciences médicales. Il ne s'agira pas uniquement des financements au titre des investissements. Je sais que le Département a fait le choix, ce qui nous a permis ensemble – je remercie M. Desmazières d'avoir participé à cette opération – de sauver l'Ismans. Nous intervenons à parité avec la Métropole pour le Technocampus. Mais d'autres formations ne bénéficieront que d'une subvention de fonctionnement.

Je souhaiterais une parité entre le Département et la Métropole s'agissant des crédits de fonctionnement qui sont attribués à l'enseignement supérieur. Certes, la baisse est intervenue l'an dernier. Vous aviez donc raison ce matin de préciser que la subvention de fonctionnement pour l'enseignement supérieur était restée à 45 000 euros, mais elle avait très fortement baissé l'année précédente. Il est dommage que l'effort du Département ne soit plus à parité avec celui de la Métropole pour soutenir l'enseignement supérieur. Si le Département a une compétence optionnelle au titre de la loi NOTRe, la Métropole n'en a pas. Nous agissons hors compétences. Je ne veux pas dire que la situation est plus florissante dans la Métropole, elle connaît les mêmes difficultés. Mais s'agissant de dossiers essentiels comme celui-là, il convient de jouer collectif et de défendre l'intérêt général à long terme, sans quoi notre geste serait un cautère sur une jambe de bois, pour user d'un langage médical ! Nous allons faire du rafistolage, dépenser beaucoup d'argent sans aucune certitude. La seule solution est de renforcer les liens entre les universités. Je souhaite personnellement une fusion des universités d'ici à dix ans et une antenne du CHU au Mans. Une fois que les jeunes médecins ont compris ce que propose Le Mans, ils restent sur notre territoire.

Autonomie

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Évêque*)

J'interviendrai sur le sujet des EHPAD. Je ne reprendrai pas l'ensemble des propos tenus ce matin. Je m'associe à la problématique soulevée. Je rappelle simplement que les EHPAD ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans la plupart des EHPAD. Nous avons pris en considération la problématique du degré d'urgence d'intervention pour que les EHPAD assurent leur mission. J'associe les services d'aide à domicile qui rencontrent cette problématique.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton Le Mans 5*)

Je suis très inquiet de la situation des jeunes mineurs isolés qui deviennent majeurs. S'ils ont 18 ans aujourd'hui, demain matin, ils seront à la rue. Je ne dis pas que la responsabilité relève du Département mais comment pouvons-nous faire ? Un accord tacite est passé avec les Apprentis d'Auteuil. Un délai d'un mois après la majorité est accordé pour permettre aux jeunes et aux apprentis d'étudier des solutions. Dans d'autres structures, ce n'est pas le cas. On retrouve alors les jeunes à la rue. Je me demande si nous ne pourrions interpeller l'État. Si ces jeunes font le 115, on leur répond qu'il n'y a plus de place. S'ils ont 18 ans et s'il y a une place, on les met dans des endroits pas forcément faciles pour eux. Ne pourrions-nous pas solliciter un rendez-vous à M. Le Préfet pour lui exposer la problématique et envisager des solutions pour aider ces jeunes ?

Mardi dernier, un jeune a eu 18 ans. On lui a annoncé le lundi soir que sa prise en charge prenait fin. Il n'était pas en charge du Département, il était en centre d'éducation fermée. On aurait pu croire qu'il était à l'abri, le lendemain, il s'est retrouvé à la rue. Nous nous en sommes occupés.

Le nombre de mineurs isolés est élevé. Qu'en faisons-nous lorsqu'ils sont majeurs ? Quelles solutions trouver pour les accompagner, si un accompagnement est possible ?

L'association Tarmac propose 70 chambres, soit 160 places. L'orientation préfectorale est de diminuer leur nombre à 30. Comment loger les personnes sans abri ? Si les jeunes viennent se greffer sur ces dispositifs, nous connaissons une grosse difficulté. Nous avons un souci, il se multipliera.

Je sais que ce sujet n'est pas de la responsabilité du Département. Mais lorsque nous disposons d'éléments, il me semble utile de les faire partager devant l'assemblée.

Le Département, dans sa politique en direction des jeunes mineurs étrangers isolés, avec les services réalise un travail important. Simplement, je souligne que des compétences sont attribuées aux Départements ou aux villes sans leur en donner les moyens, pas uniquement financiers, mais également d'accueil comme d'accompagnement de ces personnes.

La question doit être posée par les Départements, par les Villes, par les Régions : des jeunes viennent d'ailleurs. Comment les accueillir dans les meilleures conditions et les accompagner quand ils seront majeurs ? Comment les intégrer dans notre pays, grâce à quelles formations, à quel suivi ? Le débat devrait être conçu dans sa globalité. On procède avec les populations comme avec un saucisson : on découpe. C'est ainsi que l'on demande aux Départements de s'occuper des mineurs étrangers isolés. Une fois devenus majeurs, on demande aux préfetures de s'en occuper. En cas de difficultés on demande aux municipalités de s'en occuper.

Nous sommes en session du Conseil départemental. C'est le lieu où poser les problèmes.

Madame la Présidente, vous avez indiqué que vous aviez rencontré le préfet et les représentants des associations. C'est bien, mais il faut aller plus loin car ce n'est pas possible.

Mme Labrette-Ménager a évoqué les passeurs. Ils ne sont pas de chez vous. Ils sont du gué de Maulny où ils déposent les gens. On fait pleurer les populations parce qu'ils sont dans les tunnels. Des responsabilités relèvent du judiciaire, la police est faite pour cela.

Les responsabilités de l'accueil nous ont été redonnées. Comment traiter l'accueil et comment posons-nous le problème et le débat sans juger l'autre. Il faut reconnaître ce qui est entrepris, les difficultés que nous rencontrons. Quand je lis le compte rendu de l'accueil Tarmac, que voulez-vous que je dise ? L'association compte 70 chambres. On leur demande de réduire leur nombre à 30. Les horaires d'ouverture d'hébergements d'urgence courent de 20 heures à 8 heures. J'ai écrit au préfet pour lui demander d'ouvrir à 19 heures et de fermer à 9 heures en ajoutant que la ville du Mans étudiera une articulation possible. Le Préfet m'a répondu qu'il avait bien pris acte de ma demande, mais qu'il ne disposait pas des financements nécessaires. Il y a donc des gens à la rue. Tout le monde les récupère. Il en va de même dans le milieu rural.

Poser le problème revient à réfléchir sereinement.

Je le répète, quand je fais une intervention dans cette assemblée ou dans une autre enceinte, je ne mets jamais en cause les services. Si j'ai quelque chose à dire à l'un des techniciens du Département, je prends mon téléphone ou je me déplace pour lui dire, les yeux dans les yeux, que je ne suis pas d'accord. Les services font le travail que nous leur demandons, ils se forment, ils se rendent sur le terrain où je les rencontre. Mais, à un moment donné, ils n'ont pas les moyens parce que le Département, la Ville, la Région n'ont pas toujours les moyens de répondre à des compétences qui, initialement, ne sont pas les leurs. C'est la réalité.

Parfois, on nous appelle un vendredi soir pour nous dire que deux familles sont dehors et qu'il n'y a rien pour les loger, que des hôtels sont fermés en raison d'une manifestation en ville et que les autres sont occupés par les touristes. La première chose que font les hôteliers c'est de virer les personnes en hébergement pour accueillir les touristes. Mais les familles restent dehors pendant trois jours. Il faut s'en occuper.

On évoque le coût, parlons-en. Combien cela coûte-t-il de mettre quelqu'un dehors et combien cela coûte-t-il de le loger et de l'accompagner ? Des logements abandonnés sont libres. L'État doit délivrer les permis séjours plus rapidement qu'il ne le fait, notamment pour ceux qui vont recevoir le statut de réfugié. Des personnes sont encore en attente de leur statut de réfugié. En passant par le circuit « normal », ils doivent attendre six ou huit mois avant de le recevoir. Nous les accueillons et les accompagnons pendant ce temps. Dans la mesure où ils n'ont pas le statut de réfugiés, on les garde. Ils occupent des places qui pourraient être libérées pour d'autres arrivants. Le débat est complexe où tout le monde doit pouvoir s'exprimer, échanger et construire des réponses collectives. Le Gouvernement préconise de trier ceux qui sont en hébergement. Nous verrons à quoi cela aboutira.

Commission Réussite éducative et citoyenneté

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Mon propos portera également sur la citoyenneté. Comment, à l'occasion de la deuxième année de la Biennale de la valorisation du patrimoine, aller plus loin sur ce thème de la citoyenneté et le Département intervenir concrètement sur cette thématique ?

Je n'ai pas vu le programme de 2018, mais je connais celui de 2017. J'ai vu que des parcours de découverte autour de la citoyenneté étaient proposés dans les collèges. Il manque le thème de l'engagement dans les projets entrepreneuriaux, dans des associations, en politique, car il me semble que la citoyenneté réside dans le fait de s'engager et d'occuper une place dans la société. Je me demandais comment, par le biais de la Biennale, appeler les Sarthois et surtout les jeunes Sarthois à s'engager.

Par ailleurs, ne pourrions-nous pas réfléchir à des actions qui valoriseraient notre assemblée départementale et le service qu'elle rend au public parce qu'il me semble que les Sarthois ne connaissent pas bien la collectivité départementale et que les jeunes ne connaissent pas bien le rôle que jouent les élus et les collectivités. Bien des clichés circulent. Tous les mois, j'interviens bénévolement devant des jeunes qui font un service civique dans la Sarthe. Ils ont beaucoup de clichés sur la politique qui est ressentie comme un gros mot chez la plupart de nos concitoyens. Nous avons un rôle à jouer. Je pense que, par le biais de cette Biennale, nous pourrions réaliser des actions innovantes et valorisant la démocratie.

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Je souhaiterais qu'un point sur le collège numérique soit présenté au sein de la Commission Collèges. Nous avons posé des questions à la Commission Réussite éducative. Il aurait été utile de disposer du Powerpoint et d'en débattre. La question du collège numérique doit être débattue dans les deux commissions. Les CA de collèges nous ont interrogés. Il est important que nous obtenions des réponses dans le cadre de la commission.

Commission Infrastructures routières

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous avons débattu du rapport en commission et je ne souhaitais pas intervenir, mais l'annonce de l'échangeur autoroutier de Connerré-Beillé-La-Chapelle-Saint-Rémy est une nouvelle inattendue et plutôt une bonne nouvelle. Enfin, nous allons pouvoir avancer sur le sujet ! Si Cofiroute lance ses travaux à la mi-2019, il faudra que, de notre côté, nous avancions sur les travaux à mener sur le barreau et les liaisons douces.

En tout cas, c'est une bonne nouvelle pour le développement de notre territoire, pour l'économie, pour les travaux publics. On ne peut que s'en féliciter, mais restons vigilants tant que nous n'aurons pas vu le premier coup de pelle ! Vous savez cela fait trente ans que l'on en parle ! Je suis Sarthois, je suis comme Saint Thomas, j'aime bien voir pour croire.

Je suis un peu estomaqué par l'intervention que je viens d'entendre. Je veux répondre même si je sais que mon collègue Fabien Lorne a une certaine propension à penser que ce que les autres disent est nul si j'en crois son allocution de ce matin quand il a repris mes propos.

Je n'ai pas d'avis tranché sur la baisse de la limitation de vitesse sur les routes départementales à 80 km/h, mais il y a tout de même des vérités qu'il faut exposer. L'enjeu majeur reste la sécurité routière. Des études montrent que l'abaissement de la vitesse améliore la sécurité. Je voudrais rappeler que 10 km/h en moins et parfois 20 km/h font varier le risque plus que proportionnellement ; le risque suit, en effet, un phénomène d'énergie cinétique. Il faut multiplier par deux fois l'abaissement de la vitesse. Ceux qui ont fait de la science physique sauront de quoi je parle. Le risque n'augmente pas de façon exponentielle, il est doublement augmenté. Voilà le premier élément.

Le second est lié à une configuration où la pollution est un sujet majeur. Dans les grandes villes, que fait-on en cas de pollution ? On réduit la vitesse pour émettre moins de gaz à effet de serre. C'est une réalité non contestable. Nous sommes bien obligés d'en tenir compte. Quand on abaisse la vitesse, on ne crée pas de bouchons puisque, quand des bouchons sont prévus, les autorités abaissent la vitesse pour fluidifier la circulation. Ainsi, sur les autoroutes, la vitesse est-elle abaissée à 110 km/h. En période de grandes vacances, on procède ainsi. Voilà une réalité qui ne peut être contestée. Objectivement, ces mesures sont mises en pratique pour améliorer la circulation, augmenter la sécurité et réduire la pollution.

Ensuite, je m'insurge à propos de la stigmatisation des jeunes. Alors, certes, les chiffres montrent que les accidents chez les jeunes sont plus importants, alors même que les apprentis pendant deux années sont limités à 80 km/h. La question ne se pose donc pas en termes de vitesse. En revanche, je partage l'idée qu'un travail devrait être engagé sur l'utilisation du téléphone. Un nombre élevé d'accidents est la conséquence de l'utilisation des tablettes numériques ou des écrans que nous avons sur le véhicule et des téléphones, etc. Je n'ai pas d'avis tranché sur la question, mais ces éléments scientifiques montrent que les arguments qui viennent d'être posés sont faux.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

Les solutions contre l'accidentologie routière sont multiples et d'ailleurs la première mesure efficace sera de supprimer le permis de conduire à ceux qui téléphonent au volant. Chacun fera très attention. À un moment donné, il faut fixer des règles très strictes. Le premier danger pour quelqu'un qui vit en milieu rural, n'est pas la délinquance. Nul ne craint d'être assassiné dans un coin de rue, le principal danger est d'être tué sur la route. La diminution de la vitesse produit un effet exponentiel puisque l'énergie cinétique est égale à la moitié de la masse de la voiture multipliée par la vitesse au carré. $E_c = 1/2 \text{ de } MV^2$.

La réduction de la vitesse fait diminuer l'énergie cinétique. On met moins de temps pour s'arrêter quand on roule moins vite. Tout cela est du niveau de la classe de terminale et tout le monde est capable de le comprendre assez facilement, d'autant que c'est du bon sens. C'est pourquoi la limitation à 30 km/h se généralise en ville. Je pense d'ailleurs que nous allons évoluer car on se rend compte que la diminution de 20 km/h ne change pas grand-chose au temps de parcours. Parfois, en diminuant la vitesse, vous permettez aux gens de se déplacer plus rapidement. C'est paradoxal, mais c'est ainsi. Et d'ailleurs je voudrais que nous revenions sur une proposition déjà acceptée par le Président à une certaine période et qui consistait, sur la rocade du Mans, à travailler à une limitation de vitesse variable selon les horaires. Un système de panneaux électroniques aurait permis, aux heures de pointe, de diminuer la vitesse à 70 km/h et d'éviter les coups de butoir aux entrées et aux sorties, c'est-à-dire de fluidifier le trafic.

Aux heures de pointe, ce serait tout à fait utile et éviterait les changements de limitation où l'on ne sait jamais à quelle vitesse rouler. Il serait préférable sur la rocade du Mans d'avoir une seule limitation de vitesse. J'étais récemment à la Closerie à Coulaines. Ce quartier est sous les vents portants et, avec l'augmentation du trafic sur ces axes, les habitants subissent une forte pollution.

Il faut faire des choix politiques. On ne peut pas continuer à défendre notre planète, à signer les Accords de Paris et les réductions de CO₂ et continuer à rouler comme avant sans respect des limitations de vitesse. On sait très bien qu'aujourd'hui nos importations énergétiques sont les principales causes de déficit du commerce extérieur, que les émissions de gaz à effet de serre sont dues à des vitesses excessives. Sans parler de la mortalité sur les routes, il faut prendre des décisions. Il faut avoir le courage de dire que désormais ce sera 80 km/h et que l'on partira un peu plus tôt de chez soi. Nous aurons ainsi moins de chance de mourir sur la route et en même temps de respecter le climat et la planète. Je partage tout à fait cette idée et je souhaiterais que ce système dynamique de limitation de vitesse soit installé sur la rocade.

Ce matin, nous avons évoqué les recettes foncières. Souvent, sur les axes départementaux, le Département fixe des règles extrêmement exigeantes à la réalisation de giratoires et de lotissements à proximité des axes. On nous demande des aménagements totalement disproportionnés par rapport aux exigences de sécurité routière.

Il existe un projet de 85 logements à proximité de la prison des Croisettes. Des solutions techniques permettent de garantir la sécurité sans faire des ouvrages d'art disproportionnés par rapport aux projets. Je souhaiterais que nous réfléchissions aux voies et moyens utiles pour faciliter le travail des communes qui souhaitent développer des lotissements à proximité des axes tout en respectant la sécurité routière et la sécurité des personnes. Le Conseil départemental devrait nous aider dans ce domaine, ce qui lui permettrait d'avoir des droits de mutations supplémentaires par la suite.

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Je voudrais intervenir au sujet de la RD 92. J'aurais aimé savoir quand les travaux commenceront et seront planifiés. On vous a alerté de nombreuses fois au sujet de la circulation au moment des fêtes de Noël. Le secteur est alors totalement saturé et se révèle d'une extrême dangerosité de nuit. Si le phénomène se couple à un spectacle à Antares ou à une manifestation sportive, le secteur arrive à saturation.

Dans le même temps, quid du secteur qui ne fait pas partie de la planification entre le carrefour du Frêne et le panneau d'entrée d'Arnage où, en période de fêtes, nous connaissons plusieurs accidents impliquant des voitures ? Ce secteur est très dangereux.

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Je voudrais revenir sur les CTI, contrats de territoire innovant, mais qui sont ciblés sur le déploiement de la fibre alors que le CDL était davantage orienté vers l'investissement et le soutien aux associations et aux collectivités. Nous pouvons regretter aujourd'hui de ne plus avoir de moyens pour soutenir et aider les collectivités et nos associations par le biais du CDL suspendu.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton Le Mans 5*)

Avant la clôture de séance, je voudrais remercier le Département à propos du partenariat relatif à la journée du 10 février relative à la réflexion sur la solidarité via les associations.

J'ai pris contact avec le Président et Mme Leroux. Le Département sera partenaire de cette initiative. Des tables rondes sur la solidarité se tiendront. Tous les maires ont reçu une lettre de ma part et une autre via France Bénévolat.

Si des membres des conseils d'administration des CCAS veulent participer, ils doivent venir. Si des associations que vous connaissez souhaitent participer, elles sont les bienvenues. C'est la journée des associations. Je n'en suis que le facilitateur.

La journée portera sur les voies et moyens par laquelle la solidarité est pratiquée dans tous les domaines : sport, culture, santé, handicap, etc. Les tables rondes seront animées par des journalistes.

Venez ou envoyez des membres des conseils d'administration ! La solidarité existe dans notre Département. Il faut la mettre en avant comme nous voulons mettre en avant les associations qui la font vivre dans tous les domaines.